

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 28 ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre STEFANSON

(N° 25) — Loi sur la réduction des méfaits du cannabis (modification de diverses dispositions législatives)/The Cannabis Harm Prevention Act (Various Acts Amended)

M^{me} la ministre STEFANSON

(N° 26) — Loi modifiant la Loi sur le financement des élections/The Election Financing Amendment Act

M^{me} la ministre STEFANSON

(N° 27) — Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 28) — Loi sur la viabilité des services publics/The Public Services Sustainability Act

M. le ministre GOERTZEN

(N° 29) — Loi sur la restructuration des unités de négociation dans le secteur de la santé/The Health Sector Bargaining Unit Review Act

M^{me} la ministre CLARKE

(N° 30) — Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act

M. le ministre WISHART

(N° 31) — Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act

M^{me} la ministre STEFANSON

(N° 32) — Loi corrective de 2017/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2017

M. FLETCHER

(N° 202) — Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act

M. FLETCHER

(N° 203) — Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act

M. FLETCHER

(N° 204) — Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)

M. FLETCHER

(N° 205) — Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act

M. FLETCHER

(N° 206) — Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)

M. FLETCHER

(N° 212) — Loi sur les conflits d'intérêts/The Conflict of Interest Act

M. ALLUM

(N° 216) — Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (indicateurs économiques)/The Financial Administration Amendment Act (Economic Indicators)

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. SWAN

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(96 h 32 min)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre FRIESEN

(N° 8) — Loi de 2017 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2017 (M. ALTEMEYER — 9 min)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre FRIESEN

(N° 3) — Loi du Manitoba sur les régimes de pension agréés collectifs/The Pooled Registered Pension Plans (Manitoba) Act

(Période des questions orales — 3 min)

Motion de M. le *ministre* CULLEN

(N° 7) — Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended)

(M. SWAN — 9 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre FRIESEN

 $(N^{\circ} 2)$ — Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières (exécution réciproque)/The Securities Amendment Act (Reciprocal Enforcement)

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M^{me} la *ministre* STEFANSON

 $(N^{\circ}\,4)$ — Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act

M^{me} la ministre CLARKE

(N° 5) — Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg, la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur les biens réels (ententes de conformité en matière de normes de construction)/The City of Winnipeg Charter Amendment, Planning Amendment and Real Property Amendment Act (Conforming to Construction Standards Through Agreements)

M. le *ministre* PEDERSEN

(N° 6) — Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act

M. le ministre FIELDING

(N° 9) — Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Act (Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* WISHART

(N° 10) — Loi modifiant la Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology/The Manitoba Institute of Trades and Technology Amendment Act

M. le *ministre* FIELDING

(N° 11) — Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants (compétences et formation du personnel)/The Community Child Care Standards Amendment Act (Staff Qualifications and Training)

M. le ministre WISHART

(N° 12) — Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act

M. le ministre GOERTZEN

(N° 13) — Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 14) — Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N° 15) — Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice/The Department of Justice Amendment Act

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N° 16) — Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N° 17) — Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Amendment Act

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N° 18) — Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Act

M. le *ministre* SCHULER

(N° 19) — Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba/The Efficiency Manitoba Act (Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le *ministre* SCHULER

(N° 20) — Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle des corporations de la Couronne/The Crown Corporations Governance and Accountability Act

M. le ministre FRIESEN

(N° 21) — Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Act

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 22) — Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation et modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Act and Amendments to The Statutes and Regulations Act

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M^{me} la ministre COX

(N° 23) — Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act

M. le ministre FRIESEN

(N° 24) — Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service) — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41^e législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.*

[M^{me} MARCELINO (Logan) — illimité]

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu:

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

6

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. ALTEMEYER

(N° 219) — Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITION

M^{me} MARCELINO (Logan) — Protection du programme Candidats du Manitoba

7. Attendu:

que le programme Candidats du Manitoba est l'un des programmes de parrainage des nouveaux arrivants ayant le plus de succès au Canada et qu'il bénéficie de l'appui de nombreux groupes représentant le milieu des affaires, dont la Chambre de commerce du Manitoba, de même que des chefs de file des milieux syndical et communautaire;

que les candidats du Manitoba contribuent à la croissance de la province puisqu'ils permettent de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et d'enrichir le tissu socioculturel;

que, par le passé, le programme Candidats du Manitoba a mis l'accent sur les demandeurs qualifiés ayant des liens forts avec le Manitoba, soit des liens familiaux, des liens établis lors d'une expérience de travail ou d'éducation préalable et d'autres liens sociaux;

qu'autrefois ce programme faisait en sorte que les candidats soient entourés par la collectivité qui leur offrait des services d'aide à l'établissement et les encourageait à demeurer au Manitoba pour y travailler et faire croître l'économie;

que les candidats du Manitoba constituent 70 % de toute l'immigration dans la province et que, puisque 85 % d'entre eux travaillent déjà trois semaines après leur arrivée, ils occupent le deuxième rang au Canada pour ce qui est du plus bas taux de chômage;

que le gouvernement provincial a annoncé des changements au programme Candidats du Manitoba qui élimineront l'importance accordée aux liens communautaires avec le Manitoba, et qu'il sera ainsi plus difficile d'attirer des candidats qui demeureront au Manitoba plutôt que de s'établir dans de plus grandes villes;

que le gouvernement provincial impose maintenant des frais régressifs de 500 \$ aux candidats qui sont acceptés;

que le premier ministre a faussement allégué que les candidats entraînent un taux de chômage élevé et ont recours de façon excessive à l'aide sociale,

| il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à renoncer aux |
|--|
| changements apportés au programme Candidats du Manitoba et à continuer à investir dans les services de |
| soutien aux candidats. |